

**Séance du budget****DATE ET HEURE – LIEU – LISTE DES PRÉSENCES – ORDRE DU JOUR**

Date et heure	Lundi 16 décembre 2019, de 20h00 à 22h15
Lieu	Salle de la maison de commune, Vétroz
Présents	29 conseillers généraux. Conseil municipal : M. Olivier Cottagnoud (président), M. André Fontannaz (vice-président), M. Fabrice Germanier, Mme Lydia Moix, M. Fabien Papilloud. Public : ~20, presse : 1
Excusé	M. Jeton Rexhepi

Ordre du jour :

1. Approbation de l'ordre du jour	1
2. Approbation du PV de la séance du 7 octobre 2019	2
3. Octroi d'un crédit d'engagement relatif à l'agrandissement du centre scolaire de Bresse ..	2
4. Coefficient d'impôt et taux d'indexation.....	3
5. Budget 2020	4
6. Présentation du plan financier 2021-2024	4
7. Rapport final de la commission Agglo.....	4
8. Informations de la part de l'exécutif	5
9. Echancier 2020	5
10. Divers.....	6

DÉLIBÉRATIONS

Le président, M. Pierre-Michel Venetz, ouvre la séance et annonce les personnes excusées.

1. APPROBATION DE L'ORDRE DU JOUR

M. Dominique Kuster, lit l'ordre du jour.

Les groupes DC, AV, PLR et UDC acceptent l'ordre du jour.

L'ordre du jour est accepté à l'unanimité.

2. APPROBATION DU PV DE LA SÉANCE DU 7 OCTOBRE 2019

M. D. Kuster relève une erreur dans son PV au point 8, le film sur la commune sera réalisé par M. Mathias Papilloud et non Moix.

Tous les groupes entrent en matière.

Le procès-verbal de la séance plénière du 7 octobre 2019 est accepté à l'unanimité.

3. OCTROI D'UN CRÉDIT D'ENGAGEMENT RELATIF À L'AGRANDISSEMENT DU CENTRE SCOLAIRE DE BRESSE

PRÉSENTATION PAR LE BUREAU O&C ARCHITECTES SA

M. Fabrice Germanier, municipal en charge, passe la parole à différents responsables techniques de ce projet pour une présentation, il s'agit de :

- M. Alexandre Schmid, ingénieur civil, pour Kurmann&Cretton SA
- M. David Michellod, ingénieur CVS thermique pour Michellod & Clausen SA
- MM Bruno Oliveira et Malik Boukhechina, architectes pour O&C Architectes SA

Les intervenants présentent les trois ouvrages de l'extension de l'école de Bresse, en particulier la variante qui se construit sur, et complète le bâtiment existant¹.

L'ingénieur civil relève que cette variante permet une mise en conformité sismique du bâtiment.

MESSAGE DU CONSEIL COMMUNAL

M. Olivier Cottagnoud, relève qu'il s'agit de la 2^{ème} demande, il estime que cette variante est la moins chère et la moins gourmande en place et devrait être reçue plus favorablement.

M. F. Germanier, relève l'aspect densification et la sécurisation du bâtiment. Il note également qu'il y a 24 places pour l'UAPE au lieu des 16 proposées initialement.

M. Yannick Cordonier conteste l'échéancier proposé qu'il juge bien trop optimiste. M. F. Germanier estime que les travaux pourront commencer comme prévu.

M. Xavier Berthouzo demande si le trafic entre les centres scolaires pour les 1H et 2H va continuer. Mme Lydia Moix répond qu'à terme il n'y aura que les 5-8H à Bresse.

M. X. Berthouzo demande pourquoi le bâtiment est chauffé au bois et pas plutôt au biogaz ou avec des échangeurs thermiques.

M. Michellod, ingénieur CVS thermique, précise que pour toucher les subventions cantonales, il faut obligatoirement étudier toutes les alternatives énergétiques possibles et que le bois s'avère être finalement la seule alternative réaliste sur ce site.

M. Daniel Roh ne comprends pas pourquoi à l'époque on a opté pour trois centres scolaires de proximité et que maintenant on veut regrouper les degrés, en particulier pour les 1-2H qui sont incapables de faire les aller-retours seuls. Mme L. Moix explique qu'il s'agit d'abord d'un agrandissement pour loger tous les élèves et que de toute façon les enfants des 1-2H sont amenés par leurs parents, quelle que soit la distance.

¹ Annexe 20191216_PV_CG_1_Bresse.pdf

RAPPORT DE LA COGEST

M. Florent Favre, rapporteur de la Cogest rappelle les conclusions² de la commission qui ne donne pas de recommandation de vote.

DISCUSSION ET VOTE

Le président demande aux groupes d'entrer en matières.

Tous les groupes entrent en matière.

L'entrée en matière est acceptée à l'unanimité.

M. Pascal Coudray, répète qu'il s'agit d'un vote sur le projet présenté et son devis et non sur la nécessité d'une extension des écoles. A ce titre il demande un vote à bulletin secret.

Le vote à bulletin secret est accepté par plus de 10% des conseillers présents.

M. Y. Cordonier regrette qu'il n'y ait aucun point de comparaison, ni avec un autre bureau, ni avec un autre projet. La mise en concurrence n'a pas été effectuée. La commune doit faire face à de nombreux investissements et devrait logiquement privilégier les économies. Il demande au conseil municipal de mieux agir pour l'agrandissement des Plantys.

Le président pose la question aux conseillers pour savoir s'ils acceptent le crédit d'engagement et demande au vice-président de superviser le vote à bulletin secret.

Le crédit d'engagement relatif à l'agrandissement du centre de Bresse est accepté par 14 oui, 9 non et 6 abstentions.

4. COEFFICIENT D'IMPÔT ET TAUX D'INDEXATION

PRÉSENTATION PAR L'EXÉCUTIF

M. O. Cottagnoud rappelle que le coefficient de 1.15 est utilisé depuis 9 ans et satisfait aux besoins. Il en va de même pour le taux d'indexation de 160%. Il propose donc de conserver le statuquo.

Tous les groupes entrent en matière sur les deux points.

DISCUSSION ET VOTE

Le président demande qui accepte le coefficient d'impôt de 1.15.

Le taux d'imposition de 1.15 est accepté à l'unanimité.

Le président demande qui accepte le taux d'indexation de 160%.

Le taux d'indexation de 160% est accepté à l'unanimité.

² Annexe 20191216_PV_CG_5_Conclusions_Bresse.pdf

5. BUDGET 2020

PRÉSENTATION PAR L'EXÉCUTIF

Le président de la municipalité, M. O. Cottagnoud présente le budget pour l'année 2020.
Tous les groupes entrent en matière.

RAPPORT DE LA COGEST

M. F. Favre, rapporteur de la commission de gestion lit le propos introductif et les conclusions³ du rapport de la commission qui recommande à l'assemblée d'accepter le budget proposé.

DISCUSSION ET VOTE

Le président demande s'il y a des remarques. Sans remarques il ouvre la discussion dicastères par dicastères et rappelle qu'aucun amendement n'a été déposé.

Comptes de fonctionnement

540 Protection de la jeunesse : M. Xavier Udry demande pourquoi les charges de personnel pour l'animation socio-culturelle sont passées de 39000.- en 2016 à 83500.- pour 2020. M. Fabien Papilloud répond qu'en 2016 le taux d'occupation était moindre, et que le nouveau budget intègre un poste pour un étudiant en formation (qui ne sera d'ailleurs peut-être pas consommé, ce dernier ayant démissionné).

720.434.14 Taxe s/déchets alimentaires : M. X. Berthouzoz demande ce que représente ce chiffre de 20000.-, M. O. Cottagnoud répond que 1000 ménages utilisent ce service facturé à 20.-.

942.423.10 Redevances Aproz Sources Minérales SA : M. X. Berthouzoz demande s'il s'agit d'un nouveau contrat. M. O. Cottagnoud répond qu'il s'agit d'un report de rubrique pour des raisons de TVA.

Comptes d'investissement

Il n'y a pas de remarques ni de questions.

Discussion globale

Il n'y a pas de demandes ni de remarques.

Le président passe au vote et demande à l'assemblée qui accepte le budget proposé.

Le budget 2020 est accepté à l'unanimité.

6. PRÉSENTATION DU PLAN FINANCIER 2021-2024

Le président de la municipalité présente et commente⁴ le plan financier⁵. Il relève que ces plans évoluent d'année en année.

7. RAPPORT FINAL DE LA COMMISSION AGGLO

³ Annexe 20191216_PV_CG_6_Conclusions_Budget.pdf

⁴ Annexe 20191216_PV_CG_2_Plan_Financier_Commentaires.pdf

⁵ Annexe 20191216_PV_CG_2_Plan_Financier.pdf

M. Y. Cordonier, président de la commission, précise qu'il ne s'agit pas à strictement parler d'un rapport⁶ car il aurait fallu convoquer les membres démissionnaires, puis il le lit.

8. INFORMATIONS DE LA PART DE L'EXÉCUTIF

M. André Fontannaz, vice-président de la municipalité, annonce sa démission du conseil municipal, pour raisons de santé, pour le 1^{er} janvier 2020. Il énumère ensuite les travaux effectués par ses dicastères.

M. F. Germanier informe que le conseil municipal va créer une nouvelle zone réservée sur la zone artisanale pour stopper l'implantation de locaux de stockage n'apportant pas de plus-values économiques intéressantes pour la commune.

M. Fabien Papilloud précise que l'augmentation de budget acceptée pour l'office de tourisme ne sera effective que si elle est acceptée par les autres communes partenaires.

M. Olivier Cottagnoud annonce que l'UTO va mettre en place un système de récolte des déchets de cuisine similaire au système actuellement mis en place par la SATOM.

9. ECHÉANCIER 2020

Le président annonce l'échéancier pour l'année 2020 :

- 27 janvier : 1^{ère} lecture du règlement sur l'eau potable
- 2 mars : 2^{ème} lecture du règlement sur l'eau potable, si nécessaire.
- 15 juin : séance des comptes
- 5 octobre : (réserve) règlement sur l'état-major de crise
- 14 décembre : budget

Il rappelle que la sortie annuelle sera organisée par le groupe LR.

⁶ Annexe 20191216_PV_CG_4_Rapport_Agglo.pdf

10. DIVERS

M. X. Udry demande des informations sur la commission relative au Relais du Valais. M. O. Cottagnoud explique que la création de cette commission a été motivée par la mauvaise situation financière des deux entités concernées (Relais du Valais SA et la bourgeoisie de Vétroz). Les résultats des réflexions seront présentés en février et mars au conseil bourgeoisial et aux actionnaires.

M. O. Cottagnoud remercie le président du conseil général pour la bonne collaboration. Il salue également la présence de nombreux sapeurs-pompiers de la Lizerne qu'il remercie pour leur engagement.

Le président prend officiellement congé de M. André Fontannaz et lui remet des marques d'amitié pour lui et son épouse.

Le président clôt la séance à 22h15.

Ainsi fait à Vétroz, le 19 décembre 2019



VENETZ PIERRE-MICHEL
Président du Conseil général



M .DOMINIQUE KUSTER
Secrétaire du Conseil général